

**PROCES-VERVAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 14 MARS 2016**

L'an deux mille seize, le 14 mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de DAGLAN dûment convoqué le 8 mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie de DAGLAN sous la présidence de Pascal DUSSOL Maire.

**PRESENTS :** DUSSOL Pascal Maire, VASSEUR Marie-Hélène 1<sup>ère</sup> adjointe, CABIANCA Thierry 2<sup>ème</sup> adjoint, PASQUET Dominique 3<sup>ème</sup> adjointe, VIGIER Jean-Marie, LOMBARD Philippe, LESPINASSE Chantal, POINSON Yannick, PASQUET Lydie, Jérôme FOUCOEUR, Patrice HILLION Florian PICADOU, MIERMONT Sébastien conseillers municipaux.

**ABSENT EXCUSE:** WEY Raymond conseiller municipal

Procuration de WEY Raymond à PASQUET Lydie

Dominique PASQUET est désignée secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

**1. MARCHE PUBLIC DE PROCEDURE ADAPTEE : TRAVAUX REAMENAGEMENT MAIRIE ET CREATION AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Le Maire informe l'assemblée que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 26 février en présence de M. GODARD François architecte pour l'ouverture des plis. Il a réuni les commissions des finances et des travaux le 9 mars. Il rappelle qu'il y a 7 lots. 69 dossiers ont été visités, 44 ont été retirés et une vingtaine d'entreprises a répondu. Après analyse, les résultats de l'appel d'offre sont les suivants :

|                                    |                                |                       |
|------------------------------------|--------------------------------|-----------------------|
| - Lot N° 1 - Gros-œuvre -          | Ets ARMAGNAC - DAGLAN          | 20.603,00 €HT         |
| - Lot N° 2 - Menuiserie bois       | Ets LAVERGNE - SARLAT          | 44.977,51 €HT         |
| - Lot N° 3 - Platerie -Isolation   | ETS SUDRIE - LE BUGUE          | 14.259,79 €HT         |
| - Lot N° 4 - Electricité           | ETS CROS - ST VINCENT DE COSSE | 13.426,81 €HT         |
| - Lot N° 5 - Plomberie - Sanitaire | ETS ROCHE - ST MARTIAL DE NT   | 3.498,81 €HT          |
| - Lot N° 6 - Carrelage - Faïence   | ETS BREL - SARLAT              | 8.339,60 €HT          |
| - Lot N° 7 - Peinture              | ETS BREL - SARLAT              | <u>8.295,36 €HT</u>   |
|                                    |                                | 113.400,88 €HT        |
| + option Lot N° 4 baie de brassage | ETS CROS - ELECTRICITE         | <u>2.838,50 €HT</u>   |
|                                    |                                | <b>116.239,38 €HT</b> |

Le maire explique qu'il y a deux options :

- Option lot N° 1 - ARMAGNAC 2800 €HT inclus dans le montant de 20.603 €HT pour la réalisation du passage vouté vers le bureau du Notaire
- Option lot N° 4 - CROS 2.838,50 €HT (baie de brassage, câblages et pose des systèmes audio et vidéo, matériels à définir)

Les travaux doivent démarrer semaine 13 soit le mardi 29 mars. Le menuisier vient retirer l'escalier  
Mardi 15 mars.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal valident la décision de la commission d'appel d'offres, retiennent les entreprises ci-dessus citées pour un montant total du marché de 116.239,38 €HT et autorisent le maire à signer le marché.

## **2. AVENANT A LA CONVENTION DE TRANSFERT DE COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC FACTURATION DE LA CONSOMMATION ET ABONNEMENT**

Le maire explique que la collectivité a transféré la compétence éclairage public au SDE 24 et a adhéré au groupement le 14 avril 2015. Par délibération du 3 décembre 2015, le SDE24 a décidé d'assurer à partir de février 2016 la gestion des consommations et abonnements des équipements d'éclairage public.

Le maire présente le rapport relatif à l'avenant de la convention de travaux d'éclairage public et au règlement des abonnements et consommations des équipements d'éclairage public.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal,

- Approuve l'avenant N° 1 modifiant l'article 3 de la convention travaux éclairage public relatif au règlement des factures d'électricité des **équipements d'éclairage public**
- Autorise le représentant de la collectivité à signer l'avenant
- Autorise le règlement des factures d'électricité des équipements d'éclairage public par prélèvement à compter de la date de prise en compte de la gestion des factures par le SDE 24
- Autorise le représentant de la collectivité à signer les documents qui s'y rapportent, convention de prélèvement, mandat de prélèvement SEPA
- S'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget.

## **3. CHARTE ZERO HERBICIDE**

Le Maire explique que la commune est prétendante à l'obtention de la 1<sup>ère</sup> fleur dans le cadre du concours des villes et villages fleuris et il est important d'adhérer à la charte zéro herbicide dont il donne lecture.

La charte s'adresse à toutes les communes qui désirent s'impliquer dans une politique de réduction d'herbicides. Pour officialiser cet engagement, la commune doit signer une charte et faire adopter son engagement par le conseil municipal.

Par la suite, la commune bénéficiera entre autres

- d'une formation à destination des agents : Jean-Paul RIVAILLE effectuer un stage en avril intitulé « plan de désherbage à l'échelle communale »

- d'un soutien technique et méthodologique pour la mise en place de solutions de substitution à l'emploi systématique des herbicides chimiques dans les espaces publics (plan de désherbage, gestion raisonnée et techniques alternatives pour les communes de moins de 500 habitants).

L'objectif est d'aboutir à un projet d'amélioration des pratiques de désherbage plus respectueuse de l'environnement et de la santé humaine et d'amener les collectivités à se mettre en conformité vis-à-vis d'une réglementation de plus en plus stricte en matière d'utilisation des pesticides et d'anticiper sur la cette réglementation.

Thierry CABIANCA rajoute qu'il s'agit de réduire considérablement les pesticides sur une période de 3 ans jusqu'à ne plus en utiliser. On s'en sert surtout sur le milieu des routes dans les coteaux. L'agence Adour Garonne se propose de venir expliquer, apporter des conseils et former. Jean-Marie Vigier répond que certains insectes rétablissent l'écosystème et qu'il existait des herbicides bio. Il souhaite connaître le coût de l'aide apportée par l'agence Adour Garonne. Le maire répond que les collectivités qui s'engagent dans cette démarche peuvent bénéficier d'une aide financière de la part de l'agence Adour Garonne qui peut aller jusqu'à 70 % pour les communes se passant complètement des produits phytosanitaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de s'engager en faveur de la réduction des herbicides sur la commune, adopte le règlement et sollicite l'adhésion de la commune à la charte « 0Herbicide ». Il décide également de solliciter une aide financière auprès de l'agence de l'eau Adour-Garonne pour diminuer l'usage des pesticides dans la commune.

#### **4. DETERMINATION TAUX DE PROMOTION AVANCEMENT DE GRADE**

Le maire informe le conseil que Sylvia Fongauffier est actuellement au grade d'adjoint administratif territorial 1<sup>ère</sup> classe. Elle peut être promue au grade d'adjoint administratif **principal 2<sup>ème</sup> classe**.

Une délibération doit fixer le taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Le maire propose à l'assemblée de soumettre à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

- cadre c : - 1 poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe - 100 %

A l'unanimité, le conseil fixe ce taux sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire.

#### **5. CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE**

Suite à la décision de l'avancement de grade de Sylvia FONGAUFFIER, le maire propose d'ouvrir le poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe et de fermer celui d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent cette proposition.

## **6. RENOUVELLEMENT CONTRATS C.A.E.**

Le maire rappelle que le contrat CAE de Jean-Paul RIVAILLE se termine le 1<sup>er</sup> mai 2016 et celui de Houria BOUMENDIL prend fin le 31 août 2016. Il convient de les renouveler pour une année suivant les mêmes critères : 20 heures par semaine rémunérées au SMIC, remboursées à 85 % par l'Etat.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent le maire à renouveler ces deux contrats CAE dans les conditions énoncées ci-dessus et à signer tous les documents s'y rapportant et à prévoir les stages de formation nécessaire à ces agents.

## **7. PRIX LOCATION SALLES « GALERIE PRESBYTERE »**

Comme l'an passé, le maire informe l'assemblée que les trois salles de la « galerie du presbytère » seront louées aux artistes durant la saison. Il fait état des réservations. Il propose de modifier les tarifs de location comme suit pour 2016 :

- 50 € la semaine
- 75 € la quinzaine
- 120 € le mois

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil acceptent cette proposition.

## **8. DON PRET PETITE GARE**

La famille JARRIGE Jean-Jacques a fait un don d'un chèque de 150 € (janvier à mars 2016) pour entreposer ses meubles dans le local de la petite gare au « Pont ». Le maire leur a stipulé que la commune reprendrait possession du local à la fin de l'année car elle envisage d'y créer une exposition à l'intérieur et pourrait servir d'abri bus pour les élèves des collèges et lycées.

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent l'encaissement du chèque de 150 € à titre de don.

## **9. MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE POUR RECOUVREMENT CREANCES**

Le maire informe l'assemblée qu'il est désormais possible d'opter pour le prélèvement automatique mensuel pour le recouvrement des créances de cantine, garderie, loyers, locations de salles, tennis. Ce nouveau système permettra aux bénéficiaires de simplifier les paiements tout en assurant à la Commune des flux de trésorerie plus réguliers.

Les personnes qui souhaiteront recourir à ce service devront en faire la demande auprès de la trésorerie de Sarlat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil décide d'offrir aux administrés la possibilité de régler leurs créances de cantine, garderie, loyers, locations salles, tennis par prélèvement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 et charge le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

## **10. MONTANTS SUBVENTIONS 2016**

Lors de la commission des finances et des travaux réunie le 9 mars, il a été décidé de maintenir le montant des subventions accordées aux associations et d'accorder 20 € par enfant domicilié sur la commune fréquentant les associations extérieures. Le maire annonce les subventions attribuées :

### **Associations daglanaises**

|  |       |
|--|-------|
| - ADAC anciens combattants                     | 100   |
| - Amicale laïque des enfants de Daglan         | 400   |
| - Chasse                                       | 350   |
| - Club de gymnastique                          | 350   |
| - Club amitié daglanaise                       | 800   |
| - Comité des Fêtes Essor Daglanais             | 4.000 |
| - Entente Football Campagnac Daglan St Laurent | 800   |
| - La maison de la Pierre Sèche                 | 1.000 |
| - Los Bonas lengas                             | 150   |
| - Pêche Riverains du céou                      | 200   |
| - Rugby Club                                   | 1.500 |
| - Théâtre                                      | 400   |

### **Association Extérieures**

|   |     |
|---|-----|
| - APAJH   | 100 |
| - Union Sarlat Natation (4 adhérents x 20 €)    | 80  |
| - Déclic  | 100 |
| - Judo Club St Cybranet ( 2 adhérents x 20 €)   | 40  |
| - SPA   | 360 |
| - Vin de Domme                                  | 80  |
| - Pirate  | 100 |
| - Foyer socio éducatif Belvès (4 élèves x 20 €) | 80  |
| - AFM TELETHON                                  | 50  |
| - La Croix Rouge                                | 100 |

A l'unanimité, les membres du conseil décident de prévoir à l'article 6574 en dépenses fonctionnement la somme de 12.000 € laissant 760 € de marge pour une aide exceptionnelle.

## **11. TAXE ASSAINISSEMENT 2016**

Le maire propose le maintien des tarifs assainissement pour l'année 2015 comme suit :

|                    |                          |
|--------------------|--------------------------|
| - Tarif abonnement | 36,91 € TTC par semestre |
| - Prix au m3       | 0,410 € TTC              |

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent cette proposition.

## **12. TAUX IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2016**

Le maire propose de maintenir le montant des taxes des impôts locaux directs. Il informe le conseil que la communauté des communes envisage une harmonisation des taxes et des bases d'imposition ultérieurement. Il annonce qu'il a inséré un tableau dans la lettre municipale expliquant la fiscalité de la commune.

A l'unanimité, les membres du conseil décident de maintenir les taux ainsi fixés :

|                            |         |
|----------------------------|---------|
| - Taxe habitation          | 11,09 % |
| - Taxe foncière (bâti)     | 9,39 %  |
| - Taxe foncière (non bâti) | 52,32 % |

Montant attendu 214.899 €

## **13. MONTANTS DES LOYERS 2016**

Le maire annonce que les loyers d'habitation (le Couvent) ont déjà été augmentés, encadrés par l'ADIL.

Seuls les loyers commerciaux n'ont pas été augmentés. Cependant, il précise que les baux sont pour certains très anciens et qu'il convient de les refaire. Il propose d'en parler prochainement.

Lydie Pasquet signale les travaux entrepris par Fabrice Lemonnier dans son local et pense qu'il faudrait en profiter pour modifier le bail. Le maire répond que son loyer sera révisé car il utilise aussi le 1<sup>er</sup> étage et a changé de dénomination commerciale.

Jean-Marie VIGIER rappelle que le fonds appartient au locataire, il paie un loyer sur les murs et il fait ce qu'il veut du fonds sauf avis.

## **14. QUESTIONS DIVERSES**

### **- Intervention Jean-Marie VIGIER :**

- Au sujet des travaux de changement de canalisation de Saint-Martin à l'entrée du bourg effectués par le SIAEP Vallée du Céou, sur la partie dans Daglan, les canalisations sont en amiante et vont être changées. Les travaux devraient commencer début avril.

- Il demande si l'entreprise peut poser jusqu'à fin juin sur le parking du stade une cabane ALGECO dans laquelle les ouvriers pourront manger. Le Maire répond qu'ils peuvent la déposer et utiliser le petit parking pour y déposer leurs matériaux. Ils pourront accéder aux WC extérieurs et au robinet d'eau.

- Pour les travaux du SIAEP, le maire désigne Jean-Marie Vigier comme référent.

### **- Intervention Philippe LOMBARD :**

- Mme BRANDSTRAETER déménage le 11 avril et ne voudrait pas être gênée par les travaux dans le village de Paulhiac. Le maire répond que l'entreprise commence par le haut côté Cap Del Bos.

- Il a été sollicité par un administré pour demander l'ouverture du chemin rural qui part de chez Yves Delrieu vers chez Colville pour les randonneurs. Il se propose de le nettoyer lui-même ou de mettre en place une journée « bénévoles ». Le maire lui répond qu'il va auparavant regarder le cadastre et qu'il est souhaitable de solliciter des bénévoles, mais qu'il faut penser après à l'entretien, car tout chemin réouvert c'est du travail supplémentaire annuellement.
- Il a rencontré un couple avec enfants intéressé par l'achat du bâtiment de la Poste. Le maire lui répond que ces personnes peuvent prendre rendez-vous en mairie pour une visite.

**- Intervention Patrice HILLION**

- Il signale un manque de poubelles jaunes au stade. Thierry Cabianca pense pouvoir en rajouter 2.

**- Intervention Sébastien MIERMONT**

- Il demande quelles sont les personnes qui ont participé à l'entretien des berges du Céou de l'autre côté de sa propriété le long du chemin de randonnée. Thierry Cabianca répond que les travaux de nettoyage ont été effectués par les employés communaux, des bénévoles de la société de pêche et le personnel de la communauté des communes chargés de l'entretien des PDIPR.

**- Intervention Florian PICADOU**

- Il signale que le local du stade a été vandalisé : vol de bouteilles de Perrier et Orangina. Il demande si la commune pourrait mettre des grilles. Le maire répond qu'il n'a pas été tenu au courant de ce fait ainsi que des pourparlers d'entente avec Cénac. Il prône depuis longtemps pour une alliance des clubs du canton de Domme. Il en profite pour informer l'assemblée qu'il a été élu président de l'EPIC du Tourisme.

**- Intervention Yannick POINSON**

- Yannick POINSON demande si la commune ne pourrait pas déplacer le poteau d'éclairage public qui est devant chez lui entre chez lui et chez Lavie. Le maire répond qu'il va en parler au SDE24 pour en connaître le coût.

- Le maire fait part à l'assemblée de la notification de la décision de la cour d'appel de Bordeaux au sujet de l'achat de la licence IV : la cour constate le désistement de Mme Anne Brottier, dit qu'il emporte acquiescement à l'ordonnance prononcée le 25 février 2015 et la condamne à payer à la commune de DAGLAN la somme de 900 euros et à la société PIMOUGUET la somme de 700 €. La commune va pouvoir la louer.

- 21<sup>ème</sup> Parlement des Enfants : la classe de CM2 de l'école publique de Daglan a été sélectionnée et a fait une proposition de loi visant à limiter le réchauffement climatique.

- Inauguration de la bergerie à « Julie » Campagnac les Quercy le jeudi 24 mars 2016 à 11 heures.

Le maire ne pourra être présent, mais 6 élus y assisteront.

- L'Agenda d'accessibilité programmée sur 6 ans est finalisé

- Organisation fête du printemps dimanche 20/03 : appel à bénévoles.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, ont signé les membres présents.*

